

Délibération du Conseil Municipal**D.2020.02.26- 01****ACTE : 3.3.2****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et le 26 Février à 20h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Claude GIORDANA.

Etaient présents : Mmes BOILLON, DELTEIL, DENIS, GUICHARD, PARDO.

Mrs AUNAC, GERVAIS, GIORDANA, JOFRE, PIERASCO.

Procuration : M. VELLUZ A M. GERVAIS,

Excusé / Absent : M. BEZY, MME TAURAN, M. VELLUZ.

Secrétaire : MME GUICHARD CLAIRE

Date de la convocation : 19/02/2020

Nombre de conseillers : 13 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 11

❖ **OBJET : LOCATION PT1 ECOLE MATERNELLE**

Suite au départ de l'ancien locataire, le logement PT1 école maternelle sera vacant au 29 février 2020. Monsieur le Maire propose de louer cet appartement à Monsieur KREBS Guillaume qui en a fait la demande.

Il propose les conditions suivantes :

- Le contrat est consenti pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} Mars 2020. Monsieur KREBS Guillaume pourra prendre possession des lieux à partir de la réalisation de l'état des lieux le 28 février ;
- Le prix du loyer mensuel, payable d'avance, est fixé à 327.74 euros ;
- Le montant du loyer est établi suivant le nouvel indice de référence des loyers, publié par l'INSEE. Le trimestre servant d'indice de référence des loyers à la date de signature du contrat est le 4^{ème} trimestre 2019, indice 130.26 ;
- La caution demandée sera de 327.74 euros.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** : la proposition de Monsieur le Maire aux conditions énumérées ci-dessus.
- **AUTORISE** : le Maire à signer le contrat de location correspondant

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jean-Claude GIORDANA